

## Crédit d'investissement paroi anti-bruit et palissade cache-vue n°63-2022.23

La commission technique composée de, Hervé Zanini président, Pierre-Alain Beck membre, Christian Richard membre s'est réunie le mercredi 9 novembre et le lundi 9 janvier à la salle de réunion de l'Hôtel-de-ville de Cudrefin, en présence de M.M. Richard Emmenegger, Syndic, Jean-François Millet et Jean-Luc Amiet, municipaux.

Suite à la présentation du projet, la commission technique a émis certaines réserves par rapport à la pose d'une paroi anti-bruit au-delà de la piste cyclable. En effet, le coût du projet semblait exorbitant. Le deuxième projet présenté le 9 janvier a été redimensionné et d'un coût moins important.

La commission a discuté des arguments pour le remplacement de la haie de sapins par une paroi anti-bruit. Elle n'a pas retenu l'aspect nuisance sonore puisque aucune mesure de bruit n'a été effectuée au préalable. La commission craint que cette paroi anti-bruit soit insuffisante et que dans quelques temps, la municipalité présente un projet de doublement de la hauteur. Ce qui serait désastreux en fonction de l'esthétisme.

Au vu du refus du voyer de l'Etat de déplacer la piste cyclable de l'autre côté de la route, la commission n'a pas d'autre choix que de demander au conseil communal d'accepter ce projet. En effet, la distance entre la haie de sapins et la route est trop faible, ce qui implique son remplacement par une paroi.

En conséquence, la commission demande au Conseil communal d'accepter le crédit d'investissement 63-2022.23 de CHF 140'000 destiné à financer le remplacement d'une partie de la haie par une paroi anti-bruit.

La commission remercie M.M. Emmenegger, Millet et Amiet pour la présentation et les réponses apportées à nos questions.

Cudrefin le 14 janvier 2023.



Hervé Zanini



Pierre-Alain Beck



Christian Richard